



# ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE DE BADMINTON

**Association loi de 1901**  
**Club Sportif affilié**  
**FFBD**

## PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE DE BADMINTON DU 19 JUIN 2024

Le mercredi 19 juin 2024, les membres de l'Association Sportive Rochettoise de Badminton se sont réunis au gymnase Huard à La Rochette en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la présidente.

Il a été établi une liste de pointage contrôlée par le vice-trésorier (M. Bedu) confirmée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataires. Cette liste est consultable dans les archives de l'association.

L'assemblée est présidée par Audrey DANDY, Florian COLLET trésorier, Sébastien BEDU vice-trésorier, Yann FLEURY responsable jeunes et Sophie LIMARE Responsable animations.

56 membres étaient présents ou représentés, sur 209 adhérents. Plus de 20% du quorum des membres étant présents ou représentés, l'assemblée a pu valablement délibérer conformément à l'article 13 des statuts.

La réunion s'est ouverte à 20h06. Audrey DANDY a commencé par remercier les présents, particulièrement Mme Eloy, élue représentant la mairie de La Rochette. Elle a également remercié les communes de Vaux-le-Pénil et de La Rochette (ainsi que Rachid, le gardien du stade de La Rochette), Christian Martin, agent de développement du comité, les partenaires, l'entraîneur et les adhérents actifs.

L'ordre du jour a été suivi par la présidente :

1. Rapport moral de la Présidente (saison 2023-2024)
2. Adoption du CR de l'AG Ordinaire du 22 juin 2023 (disponible sur le site internet)
3. Bilan de la saison 2023-2024 (sportif, loisirs, formation, vie du club, autres ...)
4. Présentation du bilan financier, du compte rendu du vérificateur aux comptes et adoption 2023-2024.
5. Présentation et adoption du budget prévisionnel 2024-2025
6. Perspectives pour la saison 2024-2025
7. Questions diverses
8. Élections :
  - a. du nouveau CA
  - b. du vérificateur aux comptes
  - c. des trois délégués à l'A.G. de l'A.S.R.
  - d. des représentants à l'AG du Cobad
  - e. du représentant au comité directeur de l'A.S.R.

Il a donc été fait lecture des rapports.

La présidente a mis au vote les points suivants :

- Rapport moral saison 2023-2024 : **adopté à l'unanimité**
- PV de l'Assemblée Générale Ordinaire de la saison 2022-2023 du 22 juin 2023 : **adopté à l'unanimité**
- Bilan financier : **adopté à l'unanimité**
- Budget financier prévisionnel : **adopté à l'unanimité**
- Vérification aux comptes : compte rendu positif par le vérificateur aux comptes, Thibault VENZAC
- Cotisations 2024-2025 :

- Le montant des cotisations va évoluer selon le barème suivant :  
Jeunes : 185€  
Adultes confirmés / perfectionnement (D, R, N) : 185 €  
Adultes intermédiaires / débutants (NC, P, D) : 160 €  
-30 € pour les femmes (+18ans)  
100 € pour les extérieurs sous réserve de place, uniquement pour le jeu libre

La présidente et les membres du bureau dressent un bilan de la saison 2023-2024 selon les catégories suivantes : jeunes, animations adultes, compétitions et tournoi du club. Sont ensuite présentées les actions pour la saison à venir.

Les questions suivantes ont été posées par l'assemblée :

- **Q** : Peut-on avoir le nombre de nouveaux joueurs ?
- **R** : Oui, un extract peut être fait. Mais n'est pas disponible à ce moment même.
- **Q** : Pourquoi le budget salarié est-il plus élevé ?
- **R** : Parce que nous proposons en temps plein, ce qu'Hugo ne faisait pas.
- **Q** : Est-il possible de réduire les coûts volants ?
- **R** : Oui, c'est ce que nous essayons de faire. Notre partenariat matériel se renouvelle en septembre, nous cherchons des solutions moins coûteuses. Nous ferons également plus attention quant à l'utilisation de ceux-ci pendant les entrainements, ainsi qu'au vol.

Les membres suivants ont été élus :

- Vérificateur aux comptes : **à l'unanimité**  
Thibaut VENZAC
- Représentants à l'AG de l'ASR : **à l'unanimité**  
Audrey DANDY, Jean-Marc LESAINE, Ivan-José POVEDA
- Représentants à l'AG du Cobad : **à l'unanimité**  
Audrey DANDY, José-Ivan POVEDA, Jean-Pierre LIPP-GEORGE.
- Membres du bureau de l'ASR badminton : **à l'unanimité**  
Audrey DANDY, Sébastien BEDU, Florian COLLET, Jean-Philippe POUTIER
- Représentant au Comité Directeur de l'ASR : **à l'unanimité**  
Audrey DANDY

La composition et les rôles au sein du comité d'administration se composent comme suit :

- **Présidente** : Audrey DANDY
- **Vice-Président** : Sébastien BEDU
- **Trésorier** : Florian COLLET
- **Secrétaire** : Jean-Philippe POUTIER

Sont autorisés à faire fonctionner les comptes bancaires de l'association :

- Florian COLLET (Trésorier) et Audrey DANDY (présidente).

Aucune autre question n'ayant été soumise à l'assemblée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h27. Le présent Procès-Verbal est signé par la présidente de séance et la secrétaire de séance.

A La Rochette, le 19 juin 2024

La présidente de séance

Audrey DANDY



Le secrétaire de séance

Sébastien BEDU

